C'est peut-être la supression du Programme de contestation judiciaire qui révèle le mieux que le gouvernement n'a pas su protéger les droits des Canadiennes.

Ce programme fournissait les fonds nécessaires pour permettre aux groupes défavorisés de recourir aux tribunaux pour défendre les droits que leur reconnaît la Charte des droits et des libertés. Beaucoup de jugements qui ont fait époque n'auraient pas pu être rendus sans le Programme de contestation judiciaire.

Plus récemment, le programme a permis au Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes de soutenir avec succès que les dispositions du Code criminel concernant l'obscénité sont effectivement conformes à la Constitution, car elles cherchent raisonnablement à prévenir ce qui peut constituer une atteinte à la dignité et à l'égalité des femmes.

L'annulation du Programme de contestation judiciaire réduira beaucoup de Canadiennes au silence devant la loi.

Dans son dernier budget, le gouvernement s'en prend directement aux droits fondamentaux des femmes d'un bout à l'autre du pays, ainsi qu'aux minorités, aux personnes âgées et aux enfants. Lorsqu'on s'en prend aux femmes, on s'en prend aussi aux familles et aux enfants. Il est grand temps que le gouvernement cesse de faire des belles promesses aux femmes qui constituent plus de 52 p. 100 de la population du Canada et permette à chaque Canadienne de jouir pleinement de ses droits et libertés. Je veux lire à la Chambre quelques remarques faites par Carol Goar dans le *Toronto Star*. Elle dit ceci:

Pourquoi, après sept ans et demi de gouvernement conservateur, le nombre de banques d'alimentation au Canada est-il passé de 75 à 292? Est-ce normal que 700 000 enfants canadiens, soit un sur neuf, aient besoin des organismes de charité pour se nourrir?

• (1200)

Elle pose ensuite cette question:

Pourquoi, durant la grave récession des deux dernières années, le gouvernement fédéral a-t-il réduit de 46 p. 100 les fonds versés au chapitre des logements à loyer modique? Le premier ministre se rend-il compte que des milliers de familles dans les centres urbains se privent de nourriture chaque mois pour pouvoir payer le loyer? Qu'est-ce qui a changé depuis l'été 1988 pour convaincre le premier ministre que les services de garde d'enfants ne sont plus un droit fondamental? Se rend-il compte que la plupart des mères seules ne peuvent pas aller sur le marché du travail pour se bâtir une vie meilleure si elles n'ont pas accès à des services de garde d'enfants à prix abordable? Se souvient-il d'avoir dit à Toronto il y a dix ans: «En tant que citoyen d'un des pays les plus favorisés sur la terre, il n'y a rien que je trouve plus pénible que de voir ces querelles et ce harcèlement continuels . . .

Les crédits

Ce sont les paroles du premier ministre.

... entre pratiquement tous les groupes importants de notre société.» Le premier ministre peut-il expliquer ce qu'il a fait pour améliorer le climat dans notre pays?

Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de participer à ce débat sur les femmes ce matin à la Chambre. J'ai l'impression que rien n'a changé. Je suis ici depuis presque trois ans et demi, et il me semble que je ne cesse de répéter les mêmes choses. J'espère que le gouvernement commencera à écouter ceux d'entre nous qui se préoccupent beaucoup des droits des femmes dans notre pays.

Merci.

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, on a posé à la Chambre de nombreuses questions concernant les raisons pour lesquelles le gouvernement fédéral a renoncé à adopter, comme il l'avait promis, une loi nationale sur les garderies.

Je profite de l'occasion pour faire une mise au point. De la façon dont elles sont formulées, les questions des députés peuvent induire grandement en erreur. Elles pourraient donner à penser que le gouvernement a abandonné le secteur des garderies et qu'il ne considère plus les services de garde comme des services essentiels pour de nombreux Canadiens.

Il n'en est rien. La Chambre se souviendra que le gouvernement fédéral a déjà présenté un projet de loi sur les garderies, le projet de loi C-144, qui prévoyait l'octroi de 4 milliards de dollars sur une période de sept ans. Vous vous souviendrez aussi que les deux partis d'opposition ont alors fait tout ce qu'ils pouvaient pour que le projet de loi soit rejeté. Leurs tactiques dilatoires ont été presque sans précédent.

Le gouvernement fédéral a néanmoins persévéré et, après que les députés de l'opposition eurent épuisé tous les moyens à leur disposition, le projet de loi a finalement été adopté et renvoyé au Sénat. Non satisfaits des efforts qu'ils avaient déjà déployés pour contrecarrer la volonté de la majorité des Canadiens, les députés de l'opposition ont alors prié la majorité libérale au Sénat de retarder davantage et d'empêcher l'adoption du projet de loi.

Le Sénat a décidé d'entendre d'autres témoins. Les sénateurs savaient pertinemment que presque tous les particuliers et associations d'un océan à l'autre avaient déjà eu amplement l'occasion de comparaître devant le comité parlementaire, et ce, après qu'un groupe de travail sur les services de garde eut tenu de longues audiences pour entendre les parties intéressées dans toutes les régions du Canada. Il était évident que le Sénat ferait durer l'exercice aussi longtemps qu'il le pourrait. Comme la majorité libérale au Sénat est passée maître, au fil des ans, dans l'art de retarder les travaux du Parlement, l'exercice risquait de se prolonger très longtemps.